Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470707
Centre d'intérêt: 120

Mouvement pour l'enseignement privé.

Pour une réussite de qualité : réactions et commentaires du Mouvement pour l'enseignement privé. -- [Montréal] : Le Mouvement, [1993].
16 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. En tête du titre: Faire avancer l'école : orientations, propositions et questions sur l'enseignement primaire et secondaire.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

La position du MEP au regard du projet de réforme scolaire du primaire et du secondaire s'articule autour de trois grands thèmes: la formation de base, l'encadrement pédagogique, l'évaluation et l'imputabilité de l'école.

Type de document:

MFN: 2490

94-70707

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

FAIRE AVANCER L'ÉCOLE

Orientations, propositions et questions sur l'enseignement primaire et secondaire

POUR UNE RÉUSSITE DE QUALITÉ

RÉACTIONS ET COMMENTAIRES

DU

MOUVEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

décembre 1993

PRÉAMBULE

C'est avec beaucoup d'intérêt que les instances du **Mouvement pour l'enseignement privé** ont pris connaissance du dossier d'orientation FAIRE AVANCER L'ÉCOLE rendu public le 1er novembre 1993 en vue d'une vaste consultation. Les orientations, les propositions et les questions qui y sont formulées rejoignent bon nombre des préoccupations de nos membres.

Après le réaménagement de la législation relative à l'ordre collégial entrepris au printemps dernier, nous trouvons heureux que la ministre de l'Éducation engage immédiatement tout le milieu de l'éducation à réfléchir sur les améliorations qu'il serait souhaitable d'apporter aux ordres d'enseignement primaire et secondaire. Nous constatons qu'elle a l'intention bien affirmée de changer les choses qui ne vont pas sans pour autant en faire toute une réforme. Cette attitude nous paraît sage et constructive. Après avoir reconnu bien lucidement qu'il "existe un malaise sérieux", particulièrement au sein du réseau des écoles secondaires, et que "l'école est embarrassée", la ministre veut maintenant redonner à l'école toute la part de responsabilité qui lui revient pour assurer une formation réussie aux élèves qui la fréquentent.

C'est dans ce contexte que nous participons à la consultation en cours. Les orientations, les propositions et les questions formulées dans le dossier FAIRE AVANCER L'ÉCOLE sont l'aboutissement de plusieurs années de réflexion tant au Ministère qu'au sein de toutes les instances constituantes des réseaux de l'éducation. Par ailleurs, il y a un consensus généralisé pour dénoncer certaines lacunes de notre système d'enseignement. Pourtant, la consultation en cours ne doit pas éviter les vraies questions qui concernent le sens même de l'école, son rôle et sa place dans notre société. Pour nous, parler de l'école c'est d'abord parler de ceux qui la font : les élèves, les parents, les enseignants et les directions, et de ceux qui en constatent les résultats, les employeurs et les institutions d'enseignement supérieur. Nous acceptons donc de participer à une réflexion qui pourra aider l'école à mieux jouer son rôle en corrigeant certaines trajectoires, sans pour autant donner un appui total et sans réserve à l'ensemble du système d'éducation québécois.

Notre point de vue

Le point de vue que nous exprimons c'est celui de citoyens qui, pour la grande majorité, ont présentement des enfants inscrits dans des établissements privés. Notre Mouvement compte quelque 27000 membres en provenance de toutes les régions du Québec. Le dossier FAIRE AVANCER L'ÉCOLE a fait l'objet d'une consultation rapide de nos exécutifs régionaux et notre Conseil général, lors de sa réunion régulière du 4 décembre, a fait une synthèse des propos exprimés.

Notre réaction s'appuie également sur l'ensemble des dossiers que notre Mouvement a eu l'occasion de présenter au Gouvernement du Québec au moment des grandes consultations publiques sur le financement des universités, la révision de la Loi sur l'enseignement privé et le projet de réforme de l'enseignement collégial.

Nos membres ont fait le choix de l'école privée. Il serait trop facile de dire que c'est par rejet systématique du réseau d'enseignement public. Trop facile et injuste pour bon nombre d'institutions et à l'endroit d'éducateurs dévoués et compétents. Nous avons fait le choix du privé parce que nous y retrouvons des valeurs et un encadrement que plusieurs souhaitent retrouver dans toutes les écoles du Québec. Le réseau de l'enseignement privé, croyons-nous, peut donc servir de groupe-témoin.

Notre position : ce que nous défendons

Pour bien faire comprendre les commentaires et les réflexions que nous formulons ici, nous rappelons brièvement les principes qui guident notre Mouvement. Ces énoncés de principe sont bien connus : nous les avons communiqués à l'occasion de nos rencontres officielles avec le ministre de l'Éducation, nous les avons formulés dans nos mémoires précédents et ils font partie de notre plan d'action annuel.

- Au nom de la liberté de choix inscrite dans la Charte des droits et libertés de la personne et dans les préambules des Lois créant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'Éducation, nous demandons que l'accès à l'école privée soit assuré par une gestion équitable des fonds publics (1);

- Nous demandons que les établissements scolaires puissent retrouver une plus grande autonomie dans l'organisation de leurs programmes dans le respect des objectifs de formation fixés par le Ministère (2);

- Nous souhaitons l'instauration du bon d'éducation, de façon à laisser aux parents et aux élèves le choix de leur institution de formation : le juste soutien financier associé au choix de l'usager constitue la meilleure garantie de qualité de l'école, la meilleure évaluation de ceux qui la font (3).

Pour une réussite de qualité

Le présent mémoire veut signifier l'appui du **Mouvement pour l'enseignement privé** à la démarche de consultation entreprise par la ministre. Nous appuyons cette démarche et nous souhaitons y apporter notre contribution.

Nos commentaires ne répondent pas à toutes les propositions énoncées dans le document d'orientation. Ils s'articulent plutôt autour de trois grands thèmes :

1. La formation de base
2. L'encadrement pédagogique
3. L'évaluation et l'imputabilité

Nous voulons appuyer de façon non équivoque les lignes directrices inscrites dans la première partie du document FAIRE AVANCER L'ÉCOLE. Nous souhaitons ardemment qu'elles inspirent toute cette démarche de consultation et les actions qui en découleront :

1. L'école primaire et l'école secondaire doivent favoriser l'acquisition de compétences générales élevées;
2. Les éducateurs et les éducatrices de première ligne doivent retrouver une plus grande maîtrise des aspects fondamentaux de la vie scolaire;
3. Le système éducatif doit devenir plus souple:
4. L' État doit mettre l'accent sur les objectifs à poursuivre et l'évaluation des résultats de l'ensemble du système éducatif.

Les orientations et les actions proposées par le document ministériel nous paraissent appropriées pour corriger certaines lacunes du système. Toutefois, si des réformes plus profondes devaient être envisagées, nous demandons qu'elles soient précédées par des consultations plus structurées.

1. - LA FORMATION DE BASE

Le souci de la formation de base nous paraît être la marque caractéristique des établissements privés. Depuis toujours ces établissements ont misé sur la qualité de la langue écrite et parlée et sur les apprentissages fondamentaux vécus dans un contexte culturel stimulant et dans un environnement qui ne sacrifie rien aux exigences du travail intellectuel et à l'effort. Les résultats obtenus par les élèves fréquentant les établissements du réseau privé sont fort éloquents à cet égard et, à eux seuls, justifient la présence et le maintien de ce secteur-témoin.

Il ne nous appartient pas d'aborder le contenu des programmes de formation de base, ni les méthodes pédagogiques. La formation de base, en termes simples, c'est celle qui permet à l'élève de savoir lire, écrire et compter. C'est là le résultat attendu de toutes ces années d'études passées à l'école primaire et à l'école secondaire, le signe non équivoque d'une réussite de qualité. Si ces savoirs de base ne sont pas assurés, à quoi servira l'enrichissement des programmes? L'épreuve déterminante pour juger de ces acquis se situe au moment d'accéder aux études supérieures ou au marché du travail. Ou bien la formation antérieure est adéquate, ou bien elle ne l'est pas. On est en droit de s'attendre à un verdict favorable.

L'enseignement du français

Nous souscrivons donc à toute proposition et à toute action qui vise à renforcer l'enseignement du français, soit par l'enrichissement des contenus, soit par une évaluation plus rigoureuse des apprentissages de base: **une attention plus grande au français écrit, la fréquentation des oeuvres d'auteurs reconnus et l'apprentissage plus systématique de la grammaire.** Les doléances formulées par les employeurs, les collèges et les universités sur la piètre qualité du français écrit des diplômés du secondaire disent bien l'urgence d'agir en cette matière.

Tous doivent s'entendre sur les résultats à atteindre et y travailler de concert. Il est nécessaire que tous les éducateurs d'une même école partagent notamment le souci d'une langue bien parlée et bien écrite au-delà des spécialisations individuelles. Une fois les objectifs fondamentaux fixés, il est nécessaire de laisser aux équipes locales toute la place qui revient à l'initiative, à la créativité et à l'autonomie professionnelle. D'ailleurs nous avons été témoins au cours des dernières années d'initiatives qui ont remis à la mode du jour la dictée traditionnelle. Des concours régionaux et nationaux se sont organisés sans même que le Ministère ait à intervenir.

Nous nous interrogeons cependant sur les actions projetées en matière d'épreuves ministérielles d'écriture à la fin de la 3e année du secondaire et la mise en place d'épreuves diagnostiques d'écriture applicables au début de la 5e année du primaire et de la 4e année du secondaire. Nous craignons que l'outil projeté tienne lieu d'un projet collectif d'amélioration de la langue écrite et soit l'occasion de "palmarès nationaux". D'ailleurs les coûts occasionnés par la tenue d'épreuves ministérielles et le braconnage des documents officiels devraient suggérer l'exploration de nouvelles voies. Ces épreuves systématiques sont sans doute utiles pour procéder à une évaluation de l'état de la langue de la nation, mais, trop souvent, elles ne sont qu'une évaluation moyenne du travail de toute une année, plutôt qu'un concours qui stimule l'effort, le dépassement et permet l'émergence des talents particuliers.

L'étude de l'anglais langue seconde

Les actions proposées pour renforcer l'apprentissage de la langue seconde rejoignent nos préoccupations. Dans le contexte culturel et politique du Québec, la valorisation de l'anglais est plus nécessaire que jamais pour faire échec au discrédit dont il est l'objet dans certains milieux. Il est donc impératif de garantir un temps minimal pour l'enseignement de l'anglais et de consentir des ressources adéquates pour la réalisation d'un apprentissage de qualité. C'est un choix que plusieurs établissements privés ont déjà fait.

Dans le cadre d'une approche qui favorise les résultats nous croyons qu'il serait souhaitable que l'objectif poursuivi par la ministre soit exprimé plus clairement et de façon plus dynamique. Pourquoi ne pas dire que la proposition vise à ce que tout élève qui termine ses études secondaires ait une maîtrise fonctionnelle de l'anglais langue seconde? Un tel objectif pourrait être partagé par les commissions scolaires, et les équipes locales auraient à prendre les moyens adaptés à leur milieu pour en assurer la réalisation.

Il nous apparaît donc judicieux de laisser place à des initiatives comme l'enseignement intensif, les classes d'immersion et les échanges interlinguistiques, à la condition toutefois qu'elles ne deviennent pas des mesures administratives et conventionnées qui obligent toutes les commissions scolaires et toutes les écoles à les mettre en oeuvre en même temps et de la même façon. Nous y voyons plutôt des moyens autorisés par le Ministère pour permettre aux équipes locales de réaliser l'objectif d'un bilinguisme fonctionnel. Par ailleurs, dans un contexte de libre-échange, n'y aurait-il pas lieu d'envisager dès maintenant les moyens à prendre pour favoriser l'apprentissage d'une troisième langue?

Un profil de sortie à définir

Le réseau de l'enseignement privé a depuis longtemps marqué ses choix quant au profil de sortie des études secondaires : offrir une formation générale qui conduit aux études supérieures.

La projet ministériel de redéfinir l'école par ses profils de sortie nous paraît une voie féconde pour redonner aux équipes locales une plus grande responsabilité. Il est donc nécessaire d'associer à cette démarche ceux et celles qui font l'école de tous les jours. Les efforts et les initiatives qui ont cours dans les écoles du Québec nous donnent la conviction que les équipes locales savent bien comment gérer l'essentiel pour assurer une réussite de qualité à tous leurs élèves.

Redéfinir l'école en termes de profils de sortie, c'est la rendre plus responsable de son rôle et des moyens qu'elle doit prendre pour atteindre les objectifs fixés. Cet exercice de redéfinition de l'école doit donc s'élaborer dans un contexte de plus grande autonomie locale, libre des ingérences administratives et conventionnées qui, jusqu'à maintenant ont eu raison des meilleures intentions.

2. - L'ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

Le premier cycle du secondaire

Nous lisons les propositions relatives à l'encadrement pédagogique comme une volonté de constituer un premier cycle du secondaire plus cohérent et plus substantiel en matière de formation générale avant le passage aux années qui marqueront les premiers choix de carrière.

Nous souscrivons volontiers à ces mesures qui répondent bien aux besoins de la clientèle de cet âge : nouvelle répartition des deux cycles, constitution de groupes stables, contact permanent avec un professeur-titulaire ou tuteur et renforcement de la formation générale.

Cette approche a cours dans un grand nombre de nos institutions et explique certainement pourquoi elles ont toujours la faveur du public. Une étude menée par la Fédération du personnel des établissements privés d'enseignement (CEQ), en février 1991, identifie les motifs qui guident le choix des parents pour le secteur privé : la bonne discipline exercée, la surveillance et l'encadrement, le contrôle sur le rendement scolaire, les grandes exigences académiques, une bonne atmosphère d'étude, etc (4).

Nous voulons souligner plus particulièrement le projet d'une évaluation rigoureuse au terme du premier cycle de trois ans. Cette évaluation laissée à la responsabilité des autorités locales nous paraît bien prometteuse, autant pour susciter des initiatives originales que pour développer des réponses adaptées à des besoins particuliers : rattrapage , mise à niveau, etc.

Ce que nous souhaitons, c'est que, une fois l'orientation donnée, la mise en place des nouvelles structures soit laissée aux administrations locales selon les ressources disponibles et au rythme des consensus qui se créeront avec les enseignants. D'ailleurs, nous savons que plusieurs commissions scolaires n'ont pas attendu pour mettre en place des mesures concrètes d'encadrement. Ce qu'il ne faut pas, disons-le encore une fois, c'est que l'appareil administratif et syndical vienne s'approprier ces nouvelles mesures pour les adapter uniformément à toutes les écoles de la province.

Le deuxième cycle

Nous souscrivons à la proposition qui vise à enrichir et à élargir la formation générale offerte au deuxième cycle de manière à aider les jeunes à fixer peu à peu leur orientation scolaire et professionnelle. Dans ce contexte, il nous apparaît légitime de rationaliser la distribution des cours à option et de les regrouper par "champs". Toutefois, la variété dans les cours et les pratiques pédagogiques ne doit pas se faire au détriment des programmes de formation générale. La meilleure préparation aux études supérieures, voire au marché du travail, c'est d'assurer à tout élève la maîtrise des disciplines de base : langue maternelle, langue seconde, sciences et mathématiques. La diversité ne doit pas faire oublier l'essentiel.

Encore ici nous percevons dans les propositions ministérielles une approche qui laisse place à la responsabilité des autorités locales : constitution des "champs" et regroupement des élèves selon les besoins, modes d'encadrement diversifiés, appproches pédagogiques nouvelles, constitution de groupes réduits, etc.

Une réussite de qualité attestée par un diplôme crédible

La démarche poursuivie par la consultation ministérielle vise essentiellement deux objectifs : relever le niveau de crédibilité du diplôme des études secondaires et accroître le taux de réussite. Il va de soi que nous souscrivons à ces objectifs. Ils correspondent notamment aux attentes des parents qui ont choisi

l'école privée pour leurs enfants. Nous avons la conviction que le diplôme décerné par ces établissements est crédible et qu'il est l'attestation d'une réussite de qualité.

Toutefois nous avons du mal à concilier la proposition qui annonce un "relèvement des exigences" avec l'objectif de "conduire à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires 80 p. 100 des jeunes de moins de 20 ans, en 1996-1997". Actuellement, avec des exigences moins grandes, le taux de réussite ne dépasse pas 68%. Nous ne voulons pas contester l'objectif fixé; nous voulons seulement que la situation soit analysée avec réalisme. Ce qui peut paraître souhaitable pour tous, n'est pas réalisable partout et par tous. Les écoles qui desservent des populations diversifiées particulièrement en milieu urbain, (secteurs défavorisés, populations multiculturelles, etc), ont déjà besoin de ressources additionnelles pour répondre aux besoins spécifiques de leurs clientèles. Tout en relevant les exigences du diplôme d'études secondaires le Ministère ne doit pas perdre de vue cette réalité et consentir des budgets spéciaux aux écoles qui développent des mesures d'accompagnement pour les élèves en difficulté.

Pour que les objectifs ministériels aient des chances de succès et ne provoquent pas le désintéressement de la clientèle, nous rappelons une proposition qui n'est pas neuve, mais qui, nous semble-t-il, mérite d'être soumise au débat public : c'est d'émettre un diplôme d'études secondaires qui comporte des degrés (2 ou 3) correspondant à des exigences de réussite moyennes, exigences actuelles, ou élevées, selon le projet ministériel. Encore là le diplôme décerné ne confirme que le fait que l'élève a rempli les exigences minimales. Voilà peut-être pourquoi, en bonne partie, ce diplôme n'a pas toute la crédibilité souhaitée et qu'il ne représente plus un défi pour l'élève du secondaire. Qu'il y ait encore des diplômes d'études secondaires qui attestent qu'un élève a rempli les exigences requises, c'est un minimum, mais pourquoi ne pas décerner des diplômes qui traduisent et reconnaissent la réussite de qualité dans le cas des élèves qui réussissent tous leurs cours, et même les réussissent avec des résultats supérieurs? Cette façon de faire pourra stimuler l'effort et le dépassement pour une réussite de qualité.

3. - L'ÉVALUATION ET L'IMPUTABILITÉ DE L'ÉCOLE

Nous avons souligné tout au long de ce texte les orientations ministérielles qui tendent à redonner aux équipes locales la part de responsabilité qui leur revient pour assurer une réussite de qualité aux élèves

dont ils ont la charge quotidienne. Pour redéfinir la mission de l'école il est nécessaire et urgent de mettre fin au régime de pilotage pédagogique et syndical qui a cours depuis les années 70. La centralisation a créé l'uniformité, la fonctionnarisation de la profession d'éducateur et d'éducatrice et l'industrialisation de l'école publique. "L'école est embarrassée". Les derniers rapports annuels du Conseil supérieur de l'éducation (1991-1992 et 1992-1993) confirment ce diagnostic. Nous pourrions également citer longuement l'étude publiée par les professeurs Migué et Marceau, Le monopole public de l'éducation (1989), qui fait la démonstration que notre système public a engendré l'école de la médiocrité (5).

L'évaluation institutionnelle

Pour nous, utilisateurs du réseau privé, la meilleure évaluation est faite par la clientèle qui choisit librement l'institution qui répond à ses attentes de qualité : qualité de l'enseignement, encadrement pédagogique, milieu de vie, etc. Le système public n'est peut-être pas prêt à s'engager dans la voie de la saine émulation déjà connue dans le réseau privé; mais la volonté de la ministre de valoriser les compétences locales pour que "les pédagogues dans les écoles se réapproprient des rôles et des responsabilités qui leur reviennent" nous semble annonciatrice d'un virage prometteur.

Il est heureux qu'au nombre des questions soumises au débat public l'on retrouve enfin des propositions déjà formulées par notre Mouvement et par les associations représentant les établissements privés touchant l'évaluation institutionnelle. Le désormais célèbre Rapport Gobeil, en 1986, proposait "la mise en place d'un système provincial d'évaluation des institutions, des personnels et des élèves" (6). Les indicateurs de performance que le Ministère publie depuis quelques années sont des évaluations stimulantes qui rendent compte de l'efficacité du système.

L'expression du libre choix dans une économie de marché nous paraît être encore la meilleure évaluation. On pourra toujours créer des organismes officiels pour standardiser les critères d'évaluation, mais le dynamisme des équipes locales responsables de la qualité de leurs écoles aura plus de poids que les évaluations patentées et objectives.

Tout en laissant au Ministère la responsabilité d'évaluer la performance du système et de s'assurer notamment que les fonds publics sont bien utilisés, nous souhaitons que, dans un premier temps, les

commissions scolaires et les équipes locales se donnent des moyens efficaces pour traduire leurs performances : taux de réussite, projets pédagogiques, activités de récupération, etc. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire, pour le moment, de créer un organisme national d'évaluation ou d'accréditation. Les lois du marché devraient suffire pour "réglementer" cet exercice.

L'autonomie retrouvée

La "responsabilisation" des équipes locales à qui la ministre veut donner une plus large part dans la réussite de l'école québécoise nécessite qu'elles retrouvent toute l'autonomie liée à leur action professionnelle. "La performance découle invariablement de l'autonomie réservée à l'école", selon Migué et Marceau (7). Nous nous réjouissons donc que les orientations ministérielles tendent à redéfinir les rôles respectifs des instances centrales et des équipes locales. Que l'État fixe les grands objectifs et assure la répartition et le bon usage des fonds publics; c'est de cela qu'il doit rendre compte. Les équipes locales doivent, quant à elles, prendre les moyens pour atteindre les objectifs fixés, développer des démarches pédagogiques adaptées, créer un environnement culturel stimulant, bref, faire en sorte que l'école redevienne un milieu propice à l'étude et à la réussite. C'est de cela qu'elles sont responsables : elles seront évaluées et choisies à leur rendement.

Nous avons déjà exprimé nos préoccupations à ce sujet dans un document adressé au ministre de l'Éducation, monsieur Claude Ryan, en 1986 (8), et dans le mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'Avenir du Collégial, en septembre 1992 (9).

À notre point de vue - l'expérience de certaines écoles publiques ou privées le confirme - les équipes locales savent bien gérer l'essentiel pour assurer une réussite de qualité. Nous avons la conviction que l'autonomie retrouvée redonnera à l'école un nouveau souffle.

Cependant l'autonomie dont il est question ici ne peut se conjuguer ni avec l'appareil administratif du Ministère ni avec les conventions collectives qui décrètent des conditions de travail pareilles pour tous. Ce ne sont pas des ajouts aux conventions qu'il faut prévoir, mais plutôt un délestement des contraintes et des ingérences. Ce n'est pas par la convention collective qu'on va redéfinir l'école. Les conventions collectives et une gestion pédagogique trop centralisée ont créé l'uniformité et le désintéressement des

enseignants à l'égard de leur profession. Les équipes locales doivent retrouver la liberté d'agir pour faire avancer l'école. L'autonomie locale, c'est l'école retrouvée. Celle qui fait le choix d'une réussite de qualité (10).

Enfin, même si le dossier ministériel n'en souffle mot, nous voulons souligner que le transfert des responsabilités centrales vers les équipes locales devra s'accompagner d'un transfert équivalent de ressources pour assurer la viabilité de cette décentralisation. Un certain allègement de l'appareil administratif devrait permettre l'ajout de ressources à l'avantage des équipes locales. Nous devons apprendre à faire mieux avec les ressources disponibles.

CONCLUSION

Le **Mouvement pour l'enseignement privé**, comme porte-parole des tenants de l'enseignement privé et des parents d'élèves qui fréquentent des institutions privées, se réjouit de la volonté exprimée par la ministre de redonner à l'école et à son équipe d'éducateurs et d'éducatrices toute la responsabilité qui lui revient. Nous souscrivons au projet de la ministre de recentrer l'école sur sa mission essentielle : celle de donner une formation de base qui prépare les élèves à entrer sur le marché du travail ou à poursuivre des études universitaires.

Les orientations et les propositions d'actions ministérielles doivent être considérées selon nous comme faisant partie d'une démarche collective. Comme beaucoup d'autres intervenants nous souhaitons que cette consultation rapide menée par la ministre ne tienne pas lieu de réforme "définitive" des systèmes d'enseignement primaire et secondaire. Par ailleurs, nous appuyons toute action qui vise à enrichir la formation de base des élèves, à leur assurer un encadrement pédagogique stimulant et qui favorise la prise en charge de l'école par les équipes locales.

Qu'un consensus rapide soit acquis sur les orientations de fond et sur les corrections de trajectoire ne doit pas faire oublier que l'avenir de l'école est d'abord un choix de société. On ne saurait modifier profondément un système qui s'est bâti en plusieurs générations sans faire appel à tous ceux et celles qui font l'école de tous les jours.

En résumé, le Mouvement pour l'enseignement privé donne son accord aux orientations qui inspirent les propositions ministérielles pour l'amérioration de l'école québécoise : favoriser l'acquisition de compétences générales élevées, redonner aux éducateurs et aux éducatrices une plus grande maîtrise des aspects fondamentaux de la vie scolaire, assouplir le système éducatif, laisser l'État déterminer les objectifs à poursuivre et évaluer les résultats.

Le Mouvement pour l'enseignement privé appuie la démarche de réflexion entreprise par la ministre pour "faire avancer l'école" et veut l'assurer de toute sa collaboration. Nous souhaitons vivement que tous les élèves du Québec aient accès à une réussite de qualité.

Notes

1. LE DOSSIER DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ.

   Document de travail préparé par le Mouvement pour l'enseignement privé à l'intention de M.Claude Ryan, ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, septembre 1986.

2. LE DOSSIER DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ *(1986), pages 8 et 9.*

3. L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale, septembre 1992.

4. Fédération du personnel des établissements privés d'enseignement (CEQ)
   Les motifs des parents dans le choix d'une école pour leur enfant, février 1991.

5. MIGUÉ, J.-L., MARCEAU, R., Le monopole public de l'éducation,
   Presses de l'Université du Québec, 1989, page 163 et suivantes.

6. Groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales,
   RAPPORTS, Gouvernement du Québec, 1986, page 28.

7. MIGUÉ, MARCEAU (1989), page 163.

8. LE DOSSIER DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (1986), pages 8 et 9.

"La préocupation du Ministère devrait être davantage de préciser les objectifs fondamentaux à poursuivre, les compétences et habiletés à développer pour l'enseignement des matières de base et d'organiser un système d'évaluation de ces acquis essentiels. C'est ce que fait, par exemple, le **College Board** américain dans son test d'admission aux études collégiales. Il évalue chez le sortant du secondaire sa capacité de lire, d'écrire, de parler et d'écouter, de maîtriser le langage mathématique, de raisonner et d'apprendre à apprendre. Si l'on examine les épreuves ministérielles de fin d'études secondaires, on admettra qu'elles ne sont pas dans l'esprit du texte du **College Board**, qu'elle sont insuffisamment axées sur l'essentiel de la formation" (page 9).

9. L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (1992), pages 20-21.

"À l'esprit de système et au monopole d'État, il faut opposer l'autonomie réelle des institutions scolaires les plus proches des individus : les commissions scolaires, les cégeps (si on leur donne enfin le statut de corporations autonomes promis à l'origine), les universités et, bien sûr, les écoles et collèges privés. La règle est simple : le vrai responsable doit être, dans tous les cas, le plus proche p o s s i b l e d u demandeur de services et c'est le demandeur lui-même qui doit sanctionner ses décisions" (page 21).

10. Pour bien appuyer notre propos nous empruntons un long extrait de l'étude Migué et Marceau (1989) qui plaide en faveur de la décentralisation et de l'autonomie :

"Acceptons que l'autonomie de l'école soit la source principale du progrès.Comment dès lors réaliser l'autonomie authentique? En sacrifiant sans hésitation l'accountability et le contrôle aux effets pervers. Cette consigne signifie la substitution des signaux du marché aux relations d'autorité. C'est par ce truchement seul que s'opérera le transfert de l'autorité en faveur des professionnels de l'éducation et de leur clientèle, les parents, au détriment souhaitable des contrôleurs administratifs et politiques. Le Québec jouit dans cette entreprise d'un certain avantage institutionnel, celui de n'avoir pas à inventer de toutes pièces un réseau inexistant. Il lui suffit donc d'ouvrir sans réserve ni contraintes factices le régime public à la concurrence privée. Ce choix franc élargira le choix des parents, et l'histoire le confirme, les amènera à collaborer plus intensément à la marche de l'école. La concurrence sur le marché des étudiants et des autres ressources servira de substitut aux contrôles hiérarchiques néfastes et suscitera ainsi l'autonomie souhaitée.

Le premier moyen d'élargir la concurrence au secteur public, c'est d'abord de placer financièrement l'école privée sur un pied de plus grande égalité avec l'école publique par le truchement élargi de bons d'étude et de crédits fiscaux. Le retour à l'autonomie locale des institutions publiques serait aussi une source de concurrence accrue. L'une et l'autre voie sont susceptibles de faciliter aux parents moins fortunés l'accès aux écoles de leur choix, privilège trop souvent réservé aux revenus moyens-supérieurs. Le sous-produit incontestable de cet aménagement plus libéral sera, grâce à la concurrence, l'amélioration de l'école publique elle-même et l'abaissement du fardeau des contribuables" (page 181).